



Agence des
Médecines Complémentaires
et Alternatives

Fiche verte : MCA ACCEPTÉE

Pratiques détenant un cadre réglementaire ou de formation et qui sont largement intégrées dans les centres de soins. Elles sont généralement proposées par des praticiens dont la formation est reconnue et ne comportent pas de risques ou de dérives.

Cette fiche d'information n'a pas de visée thérapeutique. Les MCA s'inscrivent dans le champ du bien-être et ne peuvent pas guérir. Tout praticien est tenu de vous orienter vers un médecin lorsque les symptômes nécessitent un diagnostic ou lorsque le motif de consultation dépasse son champ de compétences. Quelle que soit la pratique, il est recommandé de rester vigilant devant tout comportement ou discours inadapté.

1

DEFINITION : Qu'est-ce que cette pratique ?

La réflexologie est une pratique manuelle qui repose sur le postulat que chaque organe, chaque partie du corps ou fonction physiologique correspond à une zone ou un point précis qui se reflète sur les pieds, les mains, le visage ou les oreilles. Conformément à la loi, la réflexologie est une technique de bien-être par la relaxation physique et la détente libératrice de stress et ne peut être assimilée à des soins médicaux ou de kinésithérapie. Cf. loi du 30/04/1946, décret 60669 de l'article L.489 et de l'arrêté du 08/10/1996.

3

RISQUES : Quels sont ses risques et/ou ses dérives ?

Sans risque pour la santé, la réflexologie reste contre-indiquée dans le cas de phlébite et/ou de thrombose et des précautions sont à prendre en cas de grossesse, cancer, maladies dégénératives ou chroniques. L'action rééquilibrante de la séance peut entraîner des phénomènes de restructurations transitoires (courbatures, fatigue, etc.) qui retardent l'effet bénéfique. Mais, les risques sont essentiellement liés au manque d'encadrement : l'insuffisance de formation implique un manque de connaissance, de maîtrise de la technique, une posture professionnelle inadaptée voire non-déontologique.

2

FORMATION : Quels praticiens la dispensent ?

Il n'existe pas de diplôme d'État de réflexologue mais un titre professionnel enregistré depuis 2015 au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), octroyé par des centres référencés. Le certificat de réflexologue enregistré au RNCP se prépare en 10 à 15 mois. Les praticiens issus de centres non référencés peuvent obtenir le titre par voie de Validation des acquis de l'expérience (VAE) auprès des centres référencés au RNCP. Ce métier n'étant pas réglementé, son exercice demeure libre (accessible sans certification particulière).

POUR ALLER PLUS LOIN...

L'enjeu de la certification : garantir une qualification de qualité en termes de connaissances, de savoir-être et de savoir-faire. Les écoles référencées sont le gage d'une formation solide mais sont peu nombreuses par rapport aux formations non reconnues (de quelques heures ou de 2 à 3 jours). La formation de réflexologue est un enjeu contemporain car il permet de garantir sécurité et professionnalisme pour lutter contre toutes dérives et amateurismes possibles.

Liens utiles :

[France Compétences - Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles \(RNCP\)](#)
L'Office national d'information sur les enseignements et les professions ([ONISEP](#))
Annuaire des réflexologues [RNCP](#)
[Mutuelles et remboursement de la réflexologie](#)